

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03229  
Numéro SIREN : 538 045 964  
Nom ou dénomination : EPSENS

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 63667

# **EPSENS S.A.**

21 Rue Laffitte – 75009 PARIS

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**CABINET PHILIPPE DE LACVIVIER**

## **EPSENS S.A.**

Siège social : 21 Rue Laffitte 75009 PARIS

Capital social : € 20 376 960

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EPSSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme il est rappelé dans le paragraphe D de l'annexe relatif aux valeurs immobilisées, EPSENS a comptabilisé en production immobilisée pour un montant de 34.697.38 € des développements informatiques de l'application FARE mise en production au cours de l'exercice écoulé. Nous avons pu nous assurer que les conditions requises pour l'inscription à l'actif immobilisé du coût de ces logiciels étaient remplies.

Comme indiqué sous la rubrique comptes de régularisation passif du paragraphe D de l'annexe des comptes annuels, la contrepartie de créance sur AG2R d'un montant de 4,5 millions d'euros a été inscrite pour ce même montant en compte de régularisation passif, de telle sorte que le résultat de l'exercice 2021 n'a pas été impacté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 avril 2022  
Cabinet Philippe de Lacvivier



Philippe de Lacvivier  
Associé

# EPSENS

## BILAN - ACTIF

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	70	70
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	26 275 835	27 957 985
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	278 822	336 596
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	85 281	1 991
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	20 417 938	6 970 587
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		
PART DANS DES ENTREPRISES LIEES	0	500
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	478 750	600 170
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 809	123 520
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		
ACTIONS PROPRES		
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		
AUTRES ACTIFS	9 622 906	7 736 259
COMPTES DE REGULARISATION	11 594 202	11 421 762
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>68 857 614</b>	<b>55 149 441</b>

# EPSENS

## BILAN - PASSIF

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13 888 982	10 522 172
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	5 914 080	6 267 897
COMPTES DE REGULARISATION	12 068 332	7 652 607
COMPTE DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	123 969	14 000
DETTES SUBORDONNEES		
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>36 862 251</b>	<b>30 692 765</b>
CAPITAL SOUSCRIT	20 376 960	20 376 960
PRIMES DE FUSION	2 759 651	2 759 651
RESERVES		
ECART DE REEVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
REPORT A NOUVEAU	7 556 153	4 473 357
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 169 486	3 082 797
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>68 857 614</b>	<b>55 149 441</b>

# EPSENS

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
+ Intérêts et produits assimilés	318	3 502
- Intérêts et charges assimilées	-59 808	0
+ Revenus des titres à revenu variable	25	31
+ Commissions (produits)	37 267 547	35 049 714
- Commissions (charges)	-2 000 124	-3 160 495
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-24 906	-7 180
+ Autres produits d'exploitation bancaire	345 573	56 956
- Autres charges d'exploitation bancaire	-10 169	-913
<b>Produit net bancaire</b>	<b>35 518 457</b>	<b>31 941 615</b>
+ Autres produits d'exploitation	146 142	289 219
- Charges générales d'exploitation	-28 406 756	-28 814 492
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-175 828	-120 036
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 082 014</b>	<b>3 296 306</b>
+/- Coût du risque	-88 607	205 585
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 993 407</b>	<b>3 501 891</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-35 889	-6 398
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>6 957 518</b>	<b>3 495 493</b>
+/- Résultat exceptionnel	0	0
- Impôt sur les bénéfices	-788 032	-412 696
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>Résultat net</b>	<b>6 169 486</b>	<b>3 082 797</b>

**EPSENS  
21 RUE LAFFITTE  
75009 PARIS  
ANNEXE**

Cette annexe fait partie des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 par le Conseil d'Administration

L'annexe est construite sur le plan suivant :

**A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**B - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**C - EVENEMENTS POST CLOTURE**

**D - NOTES SUR LE BILAN**

**E - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**F - AUTRES INFORMATIONS**

## **A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

La présentation des états financiers d' EPESENS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués pour l'exercice clos le 31/12/2021 sont ceux décrits ci-dessous :

### **Les créances**

Les créances clients sont principalement composées de créances à court terme.

La dépréciation des créances clients s'effectue comme suit en 2021 :

- pour les créances ex-IEF : 55% pour les créances 2020 VIP, 57% pour créances 2020 non VIP, 100 % pour créances antérieures à 2020.
- pour les créances ex-Prado : provision à 100 % des créances supérieures à plus de 120 jours.

### **Les actions et autres titres à revenus variables**

Les actions et autres titres à revenus variables sont dépréciés au regard des:

- Valeurs liquidatives à la clôture de l'exercice pour les parts d'OPCVM,
- Cours de bourse à la clôture de l'exercice pour les titres obligataires.

Les plus ou moins values de cessions sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

### **Les provisions pour risques et charges**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

La constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture de l'exercice et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

### **Les immobilisations**

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement selon les principes développés ci-après :

- Installation et Agencement divers.....	10 ans linéaire
- Licences.....	5 ans linéaire
- Logiciels.....	3 ou 5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	3 ans linéaire
- Mobilier.....	10 ans linéaire

Le règlement ANC 2014-07 impose à chaque clôture des comptes de vérifier s'il existe un indice montrant que les actifs incorporels aient pu perdre de leur valeur. En cas d'indice de perte de valeur et lorsque l'estimation du montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la base de la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable

Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fond commercial ne sont jamais reprises.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en immobilisations financières est la méthode des coûts historiques.

### **Le chiffre d'affaires**

Les commissions et autres produits d'exploitation reçus sont enregistrés en compte de résultat au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

## **B - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Les évènements majeurs de l'exercice 2021 sont décrits ci-après :

- Nouveaux logiciels de facturation et recouvrement mis en production février 2021
- En mai 2021, Cécile ROUVIERE remplace Cécile HAASER en qualité de Directrice Générale Déléguée
- Impact crise sanitaire : enregistrement d'une provision de 3,20% sur les créances 2021
- Changement de méthode sur la réintégration et déduction des provisions clients douteux à compter de 2021
- Rachat des parts d'EPSENS chez MHGA par la Holding Malakoff Humanis en août 2021
- Changement du siège social d'EPSENS au 01/01/2021
- Résiliation de la convention de distribution avec AG2R La Mondiale.
- Le produit correspondant à l'indemnité de 4,5 M€ dû par AG2R au profit de Epsens et neutralisé par une écriture réintégré dans le résultat fiscal 2021.

## **C - EVENEMENTS POST CLOTURE**

- Changement du logiciel comptable de SAGE 1000 à CODA.
- Le 16 mars 2022, prise de participation majoritaire par SIENNA sur la société de gestion partenaire MHGA.

## **D - NOTES SUR LE BILAN**

### **POSTES DE L'ACTIF**

#### **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

Ce poste regroupe les soldes débiteurs des différents comptes bancaires à vue ouverts exclusivement en euros au nom d'EPSSENS. Il se décompose de la façon suivante :

(en euros)	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Comptes d'Opérations en Instance dans le cadre de l'activité TCCP dédiée à l'épargne salariale	17 322 408	13 900 660
Comptes bancaires utilisés de façon distincte pour l'exploitation en compte propre	8 953 427	14 057 325
Intérêts sur comptes à vue débiteurs		
<b>Total</b>	<b>26 275 835</b>	<b>27 957 985</b>

#### **OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

(en euros)	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Prêt 1% logement	121 883	98 577
Créances rattachées	156 939	238 019
<b>Total</b>	<b>278 822</b>	<b>336 596</b>

#### **ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES**

Ce poste comprend uniquement des titres de placement pour l'exploitation en compte propre.

(en euros)	<b>31/12/2020</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2021</b>
Portefeuilles EPSSENS	6 977 752	25 636 837	12 153 745	20 460 844
(-) Dépréciation Titre de Placement	-7 165			-42 905
	<b>6 970 587</b>	<b>25 636 837</b>	<b>12 153 745</b>	<b>20 417 938</b>

Au 31/12/2021, la valeur liquidative du portefeuille d'EPSSENS est de 20 460 844 €, soit une moins value latente de 42 905€.

#### **PART DANS LES ENTREPRISES LIEES**

(en euros)	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Action MHGA	0	500
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>500</b>

## IMMOBILISATIONS

(en euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions/ Mise en Immobilisation	Rébut	31/12/2021
<b>Immobilisations en-cours</b>	<b>138 060</b>				<b>0</b>
FARE	138 060		138 060,00		0
ROBO ADVISOR					0
ELOFICASH- Recouv					0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 676 238</b>				<b>12 848 995</b>
Fonds commercial Apport partiel IEX	3 093 646				3 093 646
Fonds commercial fusion FONGEPAR	3 721 375				3 721 375
Fonds commercial cession INTERFI	1				1
Fonds commercial apport PRADO	4 933 222				4 933 222
Licence HIGHSOFT	1 079	0			1 079
Logiciel PRADO	354 022				354 022
Logiciel ESSENTIEL	112 566				112 566
Logiciel REFERENTIEL FONDS	154 969				154 969
Logiciel REFERENTIEL FONDS	14 750				14 750
ESSENTIEL- Souscription en Ligne	84 358				84 358
ROBO ADVISOR	150 413				150 413
ELOFICASH- Recouv	55 837				55 837
FARE (VERIFAC & PROFAC)		172 757			172 757
					0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>180 778</b>				<b>180 778</b>
Matériel de transport	0				0
Agencement	122 199	0			122 199
Matériel de bureau et informatique	19 985	0			19 985
Mobilier	38 594	0			38 594
<b>Total</b>	<b>12 995 076</b>	<b>172 757</b>	<b>138 060</b>	<b>0</b>	<b>13 029 774</b>

## AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds commercial Apport partiel IEX	3 093 646			3 093 646
Fonds commercial fusion FONGEPAR	3 721 375			3 721 375
Fonds commercial cession INTERFI	1			1
Fonds commercial apport PRADO	4 933 222			4 933 222
Licence HIGHSOFT	1 079			1 079
Logiciel PRADO	354 022			354 022
Logiciel ESSENTIEL	28 188	22 513		50 701
Logiciel REFERENTIEL FONDS	38 806	30 994		69 800
Logiciel REFERENTIEL FONDS	2 223	2 950		5 173
ESSENTIEL- Souscription en Ligne	18 875	28 119		46 994
ROBO ADVISOR	15 165	30 083		45 248
ELOFICASH- Recouv	7 526	11 167		18 694
FARE (VERIFAC & PROFAC)		30 292		30 292
<b>Immobilisations corporelles</b>	0			0
Matériel de transport	0			0
Agencement	31 045	12 220		43 264
Matériel de bureau et informatique	16 354	3 631		19 985
Mobilier	9 860	3 859		13 719
<b>Total</b>	<b>12 271 386</b>	<b>175 828</b>	<b>0</b>	<b>12 447 214</b>

Le test de dépréciation du fonds de commerce a été reconduit au 31/12/2021, la dépréciation reste inchangée.

## IMMOBILISATIONS NETTES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations en-cours</b>	0	138 060
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Fonds commercial Apport partiel IEX		
Fonds commercial fusion FONGEPAR		
Fonds commercial cession INTERFI		
Licence HIGHSOFT		
Logiciel PRADO	0	0
Logiciel ESSENTIEL	61 865	84 378
Logiciel REFERENTIEL FONDS	85 169	116 163
Logiciel REFERENTIEL FONDS	9 577	12 527
ESSENTIEL- Souscription en Ligne	37 364	65 483
ROBO ADVISOR	105 165	40 672
ELOFICASH- Recouv	37 143	142 887
FARE (VERIFAC & PROFAC)	142 466	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Matériel de transport	0	0
Agencement	78 934	91 154
Matériel de bureau et informatique	0	3 631
Mobilier	24 875	28 734
<b>Total</b>	<b>582 559</b>	<b>723 690</b>

## AUTRES ACTIFS

Ce poste comprend l'ensemble des créances détenues sur des agents économiques autres que des établissements de crédit. Il se décompose de la façon suivante :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt de garantie	218 766	259 207
Créances clients	815 828	1 085 334
Créances sociales	28 560	40 990
Créances fiscales	2 409 814	4 555 532
Fournisseurs débiteurs		
Divers débiteurs	6 201 901	1 932 070
Contentieux sur porteurs	38 885	40 543
Dépréciation	-38 885	-40 306
Créances clients douteux	615 789	589 544
Dépréciation	-667 752	-726 654
<b>Total</b>	<b>9 622 906</b>	<b>7 736 259</b>

La dépréciation des créances douteuses porte sur des factures émises dans le cadre de l'activité d'épargne salariale et adressées aux entreprises au titre des frais de tenue de comptes et de droits d'entrée.

La dépréciation sur autres créances correspond à des doubles règlements effectués à tort aux salariés dans le cadre de l'activité TCCP mais qui sont en cours de remboursement. La dépréciation est déterminée sur une base individuelle.

## DEPRECIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Dépréciation sur contentieux sur porteurs	40 306		1 420	38 885
Dépréciation sur clients douteux Malakoff	419 186	140 683	154 591	405 278
Dépréciation sur clients douteux Marseille	83 468	74 067	35 061	122 474
Dépréciation sur clients crise sanitaire	224 000	140 000	224 000	140 000
<b>Total</b>	<b>766 960</b>	<b>354 750</b>	<b>415 072</b>	<b>706 637</b>

## COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Clients factures à établir	11 519 699	11 347 490
Fournisseurs avoirs à recevoir	0	0
Divers comptes de régularisation	74 503	74 272
<b>Total</b>	<b>11 594 202</b>	<b>11 421 762</b>

## POSTES DU PASSIF

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste regroupe les soldes créditeurs des différents comptes bancaires à vue ouverts exclusivement en euros au nom d'EPSENS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Les Comptes d'Opération en Instance dans le cadre de l'activité TCCP dédiée à l'épargne salariale	0	345 584
Comptes bancaires utilisés de façon distincte pour l'exploitation en compte propre	0	0
Les autres sommes dues dans le cadre de l'activité TCCP dédiée à l'épargne salariale	13 888 982	10 176 589
Dettes rattachées	0	0
<b>Total</b>	<b>13 888 982</b>	<b>10 522 172</b>

### AUTRES PASSIFS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	156 939	261 347
Autres sommes dues	207 226	286 918
Fournisseurs	311 439	293 228
Dettes sociales	3 396 983	3 500 437
Dettes fiscales	1 790 600	1 723 356
Compte courant MH	50 640	
Divers	255	202 612
<b>Total</b>	<b>5 914 080</b>	<b>6 267 897</b>

### COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	4 524 607	32 697
Fournisseurs factures non parvenues	7 379 198	7 489 933
Autres charges à payer	46 201	74 403
Clients avoirs à établir	21 769	40 293
RSP	96 557	15 282
<b>Total</b>	<b>12 068 332</b>	<b>7 652 607</b>

Le solde de produits constatés d'avance de 4 524 607 € au 31/12/2021 se compose des facturations quinquennales et de la créance AG2R pour 4 500 000€.

### PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Litige A. B.		82 192		82 192
Litige salarié en cours	14 000	4 000		18 000
Litige RICHAUD		23 777		23 777
	0			0
	0			0
	0			0
	0			0
	0			0
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>109 969</b>	<b>0</b>	<b>123 969</b>

### CAPITAUX PROPRES

(en euros)	31/12/2020	Affectation résultat 2020	Augmentation Capital	Réduction Capital	Résultat 2021	31/12/2021
Capital	20 376 960					20 376 960
Prime de fusion	2 759 651					2 759 651
Réserve légale						
Autres réserves						
Report à nouveau	4 473 356	3 082 797				7 556 153
Résultat	3 082 797	-3 082 797			6 169 486	6 169 486
<b>Total</b>	<b>30 692 764</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 169 486</b>	<b>36 862 251</b>

Le capital social d'EPSENS est composé au 31/12/2021 de 2 681 179 actions de 7,60 euros.

## **E - NOTES SUR LE RESULTAT**

### **INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	318	3 502
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>3 502</b>

### **INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	59 808	0
<b>Total</b>	<b>59 808</b>	<b>0</b>

### **COMMISSIONS PRODUITS**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais de tenue de comptes	8 672 841	9 313 778
Droits d'entrée	2 116 143	2 125 736
Droits de sortie		
Rétrocession MHGA	24 776 204	21 573 337
Autres commissions (1)	1 702 359	2 036 863
<b>Total</b>	<b>37 267 547</b>	<b>35 049 714</b>

(1) Les autres commissions sont composées de frais prélevés sur les avoirs de porteurs.

### **COMMISSIONS CHARGES**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions Apporteurs	1 958 480	3 032 783
Frais bancaires	41 643	127 712
<b>Total</b>	<b>2 000 124</b>	<b>3 160 495</b>

### **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Ce poste comprend principalement des refacturations aux adhérents du GIE GES et de profits d'exploitation

### **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée	34 697	237 168
Transfert charges exploitation - Salariés	26 257	0
Transfert charges exploitation - Autres	85 188	52 051
<b>Total</b>	<b>146 142</b>	<b>289 219</b>

Ce poste comprend principalement des productions immobilisées

## **CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	5 518 777	5 613 421
Charges sociales	2 899 634	2 769 457
Intéressement & participation des salariés	349 120	216 482
Impôts taxes s/ rémunération	557 491	598 608
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>9 325 022</b>	<b>9 197 969</b>
Impôts et taxes	195 648	269 463
Services extérieurs fournis par les sociétés du groupe	4 569 618	4 586 348
Prestation GES	9 592 085	9 729 143
Prestation AG2R	0	0
Autres services extérieurs	4 664 059	4 920 373
Charges diverses d'exploitation	60 325	111 197
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>19 081 735</b>	<b>19 616 523</b>
<b>Total</b>	<b>28 406 756</b>	<b>28 814 492</b>

## **COÛT DU RISQUE**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Reprise prov. pour risques et charges	0	694 000
(-) Dotation prov. pour risques et charges	0	0
(-) Dotation prov. pour risques et charges litige salarié	-109 969	-14 000
Reprise prov. sur opérations avec la clientèle	415 072	141 467
(-) Dépréciation autres créances	-354 750	-543 667
(-) Pertes sur créances irrécouvrable	-38 961	-72 214
<b>Total</b>	<b>-88 607</b>	<b>205 585</b>

## **IMPOT SUR LES BENEFICES**

EPSENS est en bénéfice, celui-ci va s'imputer sur le report en avant des déficits des exercices antérieurs.

(en euros)	31/12/2021
Résultat Fiscal :	
Résultat comptable avant IS :	7 054 375
+ Réintégrations :	380 350
- Déductions :	-491 153
Résultat fiscal avant imputation :	6 943 572
Bénéfice fiscal imputable sur report en avant de déficit (*) :	
Résultat fiscal imposable après imputation :	6 943 572
Impôts sur les bénéfices :	788 332
Déficits antérieurs avant imputation :	-8 643 782
Bénéfice fiscal imputable sur report en avant de déficit (*) :	3 971 786
Déficits antérieurs après imputation :	-4 671 996

(\*) Le report en avant est plafonné à 1 000 000€/an avec un calcul de l'IS sur 50% de la fraction du bénéfice supérieure à ce plafond.

## **F - AUTRES INFORMATIONS**

### **COMPOSITION DU CAPITAL**

Valeur Nominale de la Part : 7,60 €

EPSENS	ACTIONS	PARTICIPATION	CAPITAL
HOLDING MALAKOFF HUMANIS	1 480 533	55,22%	11 252 051
AG2R Réunica Prévoyance	370 511	13,82%	2 815 884
La Mondiale	31 666	1,18%	240 662
CNP ASSURANCES	797 650	29,75%	6 062 140
MH PREVOYANCE	577	0,02%	4 385
KLESIA PREVOYANCE (Ex-OREPA Prévoyance)	193	0,01%	1 467
Métallurgie FO	29	0,0011%	220
Métallurgie CGT	10	0,0004%	76
Monsieur BINDEL	10	0,0004%	76
<b>TOTAL</b>	<b>2 681 179</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 376 960</b>

### **ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES**

(en euros)	TOTAL	1 an au plus	plus d'1 an
<b>ACTIF</b>			
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	26 275 835	26 275 835	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	278 822		278 822
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	20 417 938	20 417 938	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0		
AUTRES ACTIFS	9 622 906	9 622 906	
COMPTES DE REGULARISATION	11 594 202	11 594 202	
<b>PASSIF</b>			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13 888 982	13 888 982	
AUTRES PASSIFS	5 914 080	5 914 080	
COMPTES DE REGULARISATION	12 068 332	12 068 332	

### **COMBINAISON DES COMPTES**

Les comptes sont combinés par SGAM MALAKOFF HUMANIS.  
Le siège social de l'entité combinante est situé : 21 Rue Laffitte - 75009 PARIS

### **ENTREPRISES LIEES**

	(en Euros)	
	Débit	Crédit
<b>Poste du bilan</b>		
Créances MHGA	6 244 333	
Autres créances	710	
Disponibilités		
Dettes fournisseurs	19 174	
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
<b>Poste du compte de résultat</b>		
Produits d'exploitation MHGA		24 777 318
Produits d'exploitation autres		3 915
Dividende perçue MHGA		25
Autres produits		352
Charges d'exploitation		5 008
Autres charges	500	
Assurances IFC et CET		
Charges sociales		

## **COEFFICIENT DE DEDUCTION DE TVA ET REVOCATION DE L'OPTION A TVA**

Dans le cadre de l'article 85 de la loi de finances rectificative pour 2004 et de l'instruction 3 I-3-05 du 3 août 2005, la révocation de l'option pour le paiement de la TVA prévue pour les opérations bancaires et financières a été exercée le 11 octobre 2007 avec effet au 1er janvier 2008.

Le coefficient de déduction de l'exercice passe de 31 % à 29%.

## **CHEQUES PERIMES**

Les chèques périmés émis par la société EPSSENS dans le cadre des comptes courant bloqués (CCB) et des rachats de parts FCPE, font l'objet d'un traitement différent. Les chèques périmés CCB sont transférés à la Caisse des Dépôts et Consignation, après déduction de frais. Après relance des porteurs, les chèques périmés FCPE, sont réémis au porteur si réponse, sinon réinvestis sur les avoirs du salarié. En cas de porteur inactif, le rachat est transféré à la Caisse des Dépôts et Consignation, après déduction de frais.

## **EFFECTIF**

L'effectif au 31/12/2021 est de 81 salariés contre 78 pour l'exercice précédent.

## **PARTICIPATION DES SALARIES**

EPSSENS génère une RSP de 96 557€ cette année.

## **CICE**

Suppression du CICE en 2019

## **ENGAGEMENTS SOCIAUX : IFC**

Les charges afférentes au départ ou à la mise à la retraite du personnel présent au 31 décembre 2021 n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Car le montant de la couverture chez R2E est supérieur à la dette actuarielle :

- Droits acquis au 31 décembre 2021 : 2 560 K€
- Solde du contrat d'assurance souscrit auprès de MHRS : 2 586 K€

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

### **Turn-over :**

Tranche d'âge	CADRE DE DIRECTION	CADRE	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYE
30 ans et moins	0,00%	15,02%	5,44%	2,44%
30 - 35 ans	0,00%	12,25%	2,75%	1,09%
35 - 40 ans	0,00%	5,71%	2,02%	0,92%
40 - 45 ans	2,94%	3,53%	0,96%	0,54%
45 - 50 ans	5,08%	2,66%	1,09%	0,74%
50 - 55 ans	0,00%	1,34%	0,11%	0,17%
55 - 60 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
60 ans et plus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Progression de salaire	
Tranche d'âge	groupe
30 ans et moins	3,80%
30 - 35 ans	2,80%
35 - 40 ans	2,80%
40 - 45 ans	2,60%
45 - 50 ans	2,20%
50 - 55 ans	1,80%
55 - 60 ans	1,40%
60 ans et plus	1,40%

Taux d'actualisation	0,74%
----------------------	-------

Taux de charges sociales départ volontaire	60,00%
--	--------

### **IMPLANTATION DANS LES PAYS NON COOPERATIFS**

Au 31/12/2021, EPSENS n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.

### **REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE**

Néant

## **EPSENS**

---

Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 €  
Siège social : 21, rue Laffitte – 75009 PARIS  
538 045 964 R.C.S. PARIS

---

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2022**

#### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

---

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 s'élevant 6 169 486 euros au poste « report à nouveau ».

Pour les trois exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

Copie certifiée conforme



Le secrétaire

# **EPSENS S.A.**

21 Rue Laffitte – 75009 PARIS

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**CABINET PHILIPPE DE LACVIVIER**

## **EPSENS S.A.**

Siège social : 21 Rue Laffitte 75009 PARIS

Capital social : € 20 376 960

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EPSSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme il est rappelé dans le paragraphe D de l'annexe relatif aux valeurs immobilisées, EPSENS a comptabilisé en production immobilisée pour un montant de 34.697.38 € des développements informatiques de l'application FARE mise en production au cours de l'exercice écoulé. Nous avons pu nous assurer que les conditions requises pour l'inscription à l'actif immobilisé du coût de ces logiciels étaient remplies.

Comme indiqué sous la rubrique comptes de régularisation passif du paragraphe D de l'annexe des comptes annuels, la contrepartie de créance sur AG2R d'un montant de 4,5 millions d'euros a été inscrite pour ce même montant en compte de régularisation passif, de telle sorte que le résultat de l'exercice 2021 n'a pas été impacté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 avril 2022  
Cabinet Philippe de Lacvivier



Philippe de Lacvivier  
Associé

# EPSENS

## BILAN - ACTIF

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	70	70
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	26 275 835	27 957 985
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	278 822	336 596
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	85 281	1 991
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	20 417 938	6 970 587
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		
PART DANS DES ENTREPRISES LIEES	0	500
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	478 750	600 170
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 809	123 520
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		
ACTIONS PROPRES		
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		
AUTRES ACTIFS	9 622 906	7 736 259
COMPTES DE REGULARISATION	11 594 202	11 421 762
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>68 857 614</b>	<b>55 149 441</b>

# EPSENS

## BILAN - PASSIF

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13 888 982	10 522 172
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	5 914 080	6 267 897
COMPTES DE REGULARISATION	12 068 332	7 652 607
COMPTE DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	123 969	14 000
DETTES SUBORDONNEES		
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>36 862 251</b>	<b>30 692 765</b>
CAPITAL SOUSCRIT	20 376 960	20 376 960
PRIMES DE FUSION	2 759 651	2 759 651
RESERVES		
ECART DE REEVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
REPORT A NOUVEAU	7 556 153	4 473 357
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 169 486	3 082 797
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>68 857 614</b>	<b>55 149 441</b>

# EPSENS

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
+ Intérêts et produits assimilés	318	3 502
- Intérêts et charges assimilées	-59 808	0
+ Revenus des titres à revenu variable	25	31
+ Commissions (produits)	37 267 547	35 049 714
- Commissions (charges)	-2 000 124	-3 160 495
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-24 906	-7 180
+ Autres produits d'exploitation bancaire	345 573	56 956
- Autres charges d'exploitation bancaire	-10 169	-913
<b>Produit net bancaire</b>	<b>35 518 457</b>	<b>31 941 615</b>
+ Autres produits d'exploitation	146 142	289 219
- Charges générales d'exploitation	-28 406 756	-28 814 492
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-175 828	-120 036
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 082 014</b>	<b>3 296 306</b>
+/- Coût du risque	-88 607	205 585
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 993 407</b>	<b>3 501 891</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-35 889	-6 398
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>6 957 518</b>	<b>3 495 493</b>
+/- Résultat exceptionnel	0	0
- Impôt sur les bénéfices	-788 032	-412 696
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>Résultat net</b>	<b>6 169 486</b>	<b>3 082 797</b>

**EPSENS  
21 RUE LAFFITTE  
75009 PARIS  
ANNEXE**

Cette annexe fait partie des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 par le Conseil d'Administration

L'annexe est construite sur le plan suivant :

**A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**B - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**C - EVENEMENTS POST CLOTURE**

**D - NOTES SUR LE BILAN**

**E - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**F - AUTRES INFORMATIONS**

## **A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

La présentation des états financiers d' EPESENS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués pour l'exercice clos le 31/12/2021 sont ceux décrits ci-dessous :

### **Les créances**

Les créances clients sont principalement composées de créances à court terme.

La dépréciation des créances clients s'effectue comme suit en 2021 :

- pour les créances ex-IEF : 55% pour les créances 2020 VIP, 57% pour créances 2020 non VIP, 100 % pour créances antérieures à 2020.
- pour les créances ex-Prado : provision à 100 % des créances supérieures à plus de 120 jours.

### **Les actions et autres titres à revenus variables**

Les actions et autres titres à revenus variables sont dépréciés au regard des:

- Valeurs liquidatives à la clôture de l'exercice pour les parts d'OPCVM,
- Cours de bourse à la clôture de l'exercice pour les titres obligataires.

Les plus ou moins values de cessions sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

### **Les provisions pour risques et charges**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

La constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture de l'exercice et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

### **Les immobilisations**

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement selon les principes développés ci-après :

- Installation et Agencement divers.....	10 ans linéaire
- Licences.....	5 ans linéaire
- Logiciels.....	3 ou 5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	3 ans linéaire
- Mobilier.....	10 ans linéaire

Le règlement ANC 2014-07 impose à chaque clôture des comptes de vérifier s'il existe un indice montrant que les actifs incorporels aient pu perdre de leur valeur. En cas d'indice de perte de valeur et lorsque l'estimation du montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la base de la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable

Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fond commercial ne sont jamais reprises.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en immobilisations financières est la méthode des coûts historiques.

### **Le chiffre d'affaires**

Les commissions et autres produits d'exploitation reçus sont enregistrés en compte de résultat au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

## **B - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Les évènements majeurs de l'exercice 2021 sont décrits ci-après :

- Nouveaux logiciels de facturation et recouvrement mis en production février 2021
- En mai 2021, Cécile ROUVIERE remplace Cécile HAASER en qualité de Directrice Générale Déléguée
- Impact crise sanitaire : enregistrement d'une provision de 3,20% sur les créances 2021
- Changement de méthode sur la réintégration et déduction des provisions clients douteux à compter de 2021
- Rachat des parts d'EPSENS chez MHGA par la Holding Malakoff Humanis en août 2021
- Changement du siège social d'EPSENS au 01/01/2021
- Résiliation de la convention de distribution avec AG2R La Mondiale.
- Le produit correspondant à l'indemnité de 4,5 M€ dû par AG2R au profit de Epsens et neutralisé par une écriture réintégré dans le résultat fiscal 2021.

## **C - EVENEMENTS POST CLOTURE**

- Changement du logiciel comptable de SAGE 1000 à CODA.
- Le 16 mars 2022, prise de participation majoritaire par SIENNA sur la société de gestion partenaire MHGA.

## **D - NOTES SUR LE BILAN**

### **POSTES DE L'ACTIF**

#### **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

Ce poste regroupe les soldes débiteurs des différents comptes bancaires à vue ouverts exclusivement en euros au nom d'EPSENS. Il se décompose de la façon suivante :

(en euros)	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Comptes d'Opérations en Instance dans le cadre de l'activité TCCP dédiée à l'épargne salariale	17 322 408	13 900 660
Comptes bancaires utilisés de façon distincte pour l'exploitation en compte propre	8 953 427	14 057 325
Intérêts sur comptes à vue débiteurs		
<b>Total</b>	<b>26 275 835</b>	<b>27 957 985</b>

#### **OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

(en euros)	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Prêt 1% logement	121 883	98 577
Créances rattachées	156 939	238 019
<b>Total</b>	<b>278 822</b>	<b>336 596</b>

#### **ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES**

Ce poste comprend uniquement des titres de placement pour l'exploitation en compte propre.

(en euros)	<b>31/12/2020</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2021</b>
Portefeuilles EPSSENS	6 977 752	25 636 837	12 153 745	20 460 844
(-) Dépréciation Titre de Placement	-7 165			-42 905
	<b>6 970 587</b>	<b>25 636 837</b>	<b>12 153 745</b>	<b>20 417 938</b>

Au 31/12/2021, la valeur liquidative du portefeuille d'EPSENS est de 20 460 844 €, soit une moins value latente de 42 905€.

#### **PART DANS LES ENTREPRISES LIEES**

(en euros)	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Action MHGA	0	500
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>500</b>

## IMMOBILISATIONS

(en euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions/ Mise en Immobilisation	Rébut	31/12/2021
<b>Immobilisations en-cours</b>	<b>138 060</b>				<b>0</b>
FARE	138 060		138 060,00		0
ROBO ADVISOR					0
ELOFICASH- Recouv					0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 676 238</b>				<b>12 848 995</b>
Fonds commercial Apport partiel IEX	3 093 646				3 093 646
Fonds commercial fusion FONGEPAR	3 721 375				3 721 375
Fonds commercial cession INTERFI	1				1
Fonds commercial apport PRADO	4 933 222				4 933 222
Licence HIGHSOFT	1 079	0			1 079
Logiciel PRADO	354 022				354 022
Logiciel ESSENTIEL	112 566				112 566
Logiciel REFERENTIEL FONDS	154 969				154 969
Logiciel REFERENTIEL FONDS	14 750				14 750
ESSENTIEL- Souscription en Ligne	84 358				84 358
ROBO ADVISOR	150 413				150 413
ELOFICASH- Recouv	55 837				55 837
FARE (VERIFAC & PROFAC)		172 757			172 757
					0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>180 778</b>				<b>180 778</b>
Matériel de transport	0				0
Agencement	122 199	0			122 199
Matériel de bureau et informatique	19 985	0			19 985
Mobilier	38 594	0			38 594
<b>Total</b>	<b>12 995 076</b>	<b>172 757</b>	<b>138 060</b>	<b>0</b>	<b>13 029 774</b>

## AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds commercial Apport partiel IEX	3 093 646			3 093 646
Fonds commercial fusion FONGEPAR	3 721 375			3 721 375
Fonds commercial cession INTERFI	1			1
Fonds commercial apport PRADO	4 933 222			4 933 222
Licence HIGHSOFT	1 079			1 079
Logiciel PRADO	354 022			354 022
Logiciel ESSENTIEL	28 188	22 513		50 701
Logiciel REFERENTIEL FONDS	38 806	30 994		69 800
Logiciel REFERENTIEL FONDS	2 223	2 950		5 173
ESSENTIEL- Souscription en Ligne	18 875	28 119		46 994
ROBO ADVISOR	15 165	30 083		45 248
ELOFICASH- Recouv	7 526	11 167		18 694
FARE (VERIFAC & PROFAC)		30 292		30 292
<b>Immobilisations corporelles</b>	0			0
Matériel de transport	0			0
Agencement	31 045	12 220		43 264
Matériel de bureau et informatique	16 354	3 631		19 985
Mobilier	9 860	3 859		13 719
<b>Total</b>	<b>12 271 386</b>	<b>175 828</b>	<b>0</b>	<b>12 447 214</b>

Le test de dépréciation du fonds de commerce a été reconduit au 31/12/2021, la dépréciation reste inchangée.

## IMMOBILISATIONS NETTES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations en-cours</b>	0	138 060
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Fonds commercial Apport partiel IEX		
Fonds commercial fusion FONGEPAR		
Fonds commercial cession INTERFI		
Licence HIGHSOFT		
Logiciel PRADO	0	0
Logiciel ESSENTIEL	61 865	84 378
Logiciel REFERENTIEL FONDS	85 169	116 163
Logiciel REFERENTIEL FONDS	9 577	12 527
ESSENTIEL- Souscription en Ligne	37 364	65 483
ROBO ADVISOR	105 165	40 672
ELOFICASH- Recouv	37 143	142 887
FARE (VERIFAC & PROFAC)	142 466	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Matériel de transport	0	0
Agencement	78 934	91 154
Matériel de bureau et informatique	0	3 631
Mobilier	24 875	28 734
<b>Total</b>	<b>582 559</b>	<b>723 690</b>

## AUTRES ACTIFS

Ce poste comprend l'ensemble des créances détenues sur des agents économiques autres que des établissements de crédit. Il se décompose de la façon suivante :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt de garantie	218 766	259 207
Créances clients	815 828	1 085 334
Créances sociales	28 560	40 990
Créances fiscales	2 409 814	4 555 532
Fournisseurs débiteurs		
Divers débiteurs	6 201 901	1 932 070
Contentieux sur porteurs	38 885	40 543
Dépréciation	-38 885	-40 306
Créances clients douteux	615 789	589 544
Dépréciation	-667 752	-726 654
<b>Total</b>	<b>9 622 906</b>	<b>7 736 259</b>

La dépréciation des créances douteuses porte sur des factures émises dans le cadre de l'activité d'épargne salariale et adressées aux entreprises au titre des frais de tenue de comptes et de droits d'entrée.

La dépréciation sur autres créances correspond à des doubles règlements effectués à tort aux salariés dans le cadre de l'activité TCCP mais qui sont en cours de remboursement. La dépréciation est déterminée sur une base individuelle.

## DEPRECIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Dépréciation sur contentieux sur porteurs	40 306		1 420	38 885
Dépréciation sur clients douteux Malakoff	419 186	140 683	154 591	405 278
Dépréciation sur clients douteux Marseille	83 468	74 067	35 061	122 474
Dépréciation sur clients crise sanitaire	224 000	140 000	224 000	140 000
<b>Total</b>	<b>766 960</b>	<b>354 750</b>	<b>415 072</b>	<b>706 637</b>

## COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Clients factures à établir	11 519 699	11 347 490
Fournisseurs avoirs à recevoir	0	0
Divers comptes de régularisation	74 503	74 272
<b>Total</b>	<b>11 594 202</b>	<b>11 421 762</b>

## POSTES DU PASSIF

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste regroupe les soldes créditeurs des différents comptes bancaires à vue ouverts exclusivement en euros au nom d'EPSSENS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Les Comptes d'Opération en Instance dans le cadre de l'activité TCCP dédiée à l'épargne salariale	0	345 584
Comptes bancaires utilisés de façon distincte pour l'exploitation en compte propre	0	0
Les autres sommes dues dans le cadre de l'activité TCCP dédiée à l'épargne salariale	13 888 982	10 176 589
Dettes rattachées	0	0
<b>Total</b>	<b>13 888 982</b>	<b>10 522 172</b>

### AUTRES PASSIFS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	156 939	261 347
Autres sommes dues	207 226	286 918
Fournisseurs	311 439	293 228
Dettes sociales	3 396 983	3 500 437
Dettes fiscales	1 790 600	1 723 356
Compte courant MH	50 640	
Divers	255	202 612
<b>Total</b>	<b>5 914 080</b>	<b>6 267 897</b>

### COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	4 524 607	32 697
Fournisseurs factures non parvenues	7 379 198	7 489 933
Autres charges à payer	46 201	74 403
Clients avoirs à établir	21 769	40 293
RSP	96 557	15 282
<b>Total</b>	<b>12 068 332</b>	<b>7 652 607</b>

Le solde de produits constatés d'avance de 4 524 607 € au 31/12/2021 se compose des facturations quinquennales et de la créance AG2R pour 4 500 000€.

### PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Litige A. B.		82 192		82 192
Litige salarié en cours	14 000	4 000		18 000
Litige RICHAUD		23 777		23 777
	0			0
	0			0
	0			0
	0			0
	0			0
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>109 969</b>	<b>0</b>	<b>123 969</b>

### CAPITAUX PROPRES

(en euros)	31/12/2020	Affectation résultat 2020	Augmentation Capital	Réduction Capital	Résultat 2021	31/12/2021
Capital	20 376 960					20 376 960
Prime de fusion	2 759 651					2 759 651
Réserve légale						
Autres réserves						
Report à nouveau	4 473 356	3 082 797				7 556 153
Résultat	3 082 797	-3 082 797			6 169 486	6 169 486
<b>Total</b>	<b>30 692 764</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 169 486</b>	<b>36 862 251</b>

Le capital social d'EPSSENS est composé au 31/12/2021 de 2 681 179 actions de 7,60 euros.

## **E - NOTES SUR LE RESULTAT**

### **INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	318	3 502
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>3 502</b>

### **INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	59 808	0
<b>Total</b>	<b>59 808</b>	<b>0</b>

### **COMMISSIONS PRODUITS**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais de tenue de comptes	8 672 841	9 313 778
Droits d'entrée	2 116 143	2 125 736
Droits de sortie		
Rétrocession MHGA	24 776 204	21 573 337
Autres commissions (1)	1 702 359	2 036 863
<b>Total</b>	<b>37 267 547</b>	<b>35 049 714</b>

(1) Les autres commissions sont composées de frais prélevés sur les avoirs de porteurs.

### **COMMISSIONS CHARGES**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions Apporteurs	1 958 480	3 032 783
Frais bancaires	41 643	127 712
<b>Total</b>	<b>2 000 124</b>	<b>3 160 495</b>

### **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Ce poste comprend principalement des refacturations aux adhérents du GIE GES et de profits d'exploitation

### **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée	34 697	237 168
Transfert charges exploitation - Salariés	26 257	0
Transfert charges exploitation - Autres	85 188	52 051
<b>Total</b>	<b>146 142</b>	<b>289 219</b>

Ce poste comprend principalement des productions immobilisées

## **CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	5 518 777	5 613 421
Charges sociales	2 899 634	2 769 457
Intéressement & participation des salariés	349 120	216 482
Impôts taxes s/ rémunération	557 491	598 608
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>9 325 022</b>	<b>9 197 969</b>
Impôts et taxes	195 648	269 463
Services extérieurs fournis par les sociétés du groupe	4 569 618	4 586 348
Prestation GES	9 592 085	9 729 143
Prestation AG2R	0	0
Autres services extérieurs	4 664 059	4 920 373
Charges diverses d'exploitation	60 325	111 197
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>19 081 735</b>	<b>19 616 523</b>
<b>Total</b>	<b>28 406 756</b>	<b>28 814 492</b>

## **COÛT DU RISQUE**

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Reprise prov. pour risques et charges	0	694 000
(-) Dotation prov. pour risques et charges	0	0
(-) Dotation prov. pour risques et charges litige salarié	-109 969	-14 000
Reprise prov. sur opérations avec la clientèle	415 072	141 467
(-) Dépréciation autres créances	-354 750	-543 667
(-) Pertes sur créances irrécouvrable	-38 961	-72 214
<b>Total</b>	<b>-88 607</b>	<b>205 585</b>

## **IMPOT SUR LES BENEFICES**

EPSENS est en bénéfice, celui-ci va s'imputer sur le report en avant des déficits des exercices antérieurs.

(en euros)	31/12/2021
Résultat Fiscal :	
Résultat comptable avant IS :	7 054 375
+ Réintégrations :	380 350
- Déductions :	-491 153
Résultat fiscal avant imputation :	6 943 572
Bénéfice fiscal imputable sur report en avant de déficit (*) :	
Résultat fiscal imposable après imputation :	6 943 572
Impôts sur les bénéfices :	788 332
Déficits antérieurs avant imputation :	-8 643 782
Bénéfice fiscal imputable sur report en avant de déficit (*) :	3 971 786
Déficits antérieurs après imputation :	-4 671 996

(\*) Le report en avant est plafonné à 1 000 000€/an avec un calcul de l'IS sur 50% de la fraction du bénéfice supérieure à ce plafond.

## **F - AUTRES INFORMATIONS**

### **COMPOSITION DU CAPITAL**

Valeur Nominale de la Part : 7,60 €

EPSENS	ACTIONS	PARTICIPATION	CAPITAL
HOLDING MALAKOFF HUMANIS	1 480 533	55,22%	11 252 051
AG2R Réunica Prévoyance	370 511	13,82%	2 815 884
La Mondiale	31 666	1,18%	240 662
CNP ASSURANCES	797 650	29,75%	6 062 140
MH PREVOYANCE	577	0,02%	4 385
KLESIA PREVOYANCE (Ex-OREPA Prévoyance)	193	0,01%	1 467
Métallurgie FO	29	0,0011%	220
Métallurgie CGT	10	0,0004%	76
Monsieur BINDEL	10	0,0004%	76
<b>TOTAL</b>	<b>2 681 179</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 376 960</b>

### **ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES**

(en euros)	TOTAL	1 an au plus	plus d'1 an
<b>ACTIF</b>			
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	26 275 835	26 275 835	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	278 822		278 822
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	20 417 938	20 417 938	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0		
AUTRES ACTIFS	9 622 906	9 622 906	
COMPTES DE REGULARISATION	11 594 202	11 594 202	
<b>PASSIF</b>			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13 888 982	13 888 982	
AUTRES PASSIFS	5 914 080	5 914 080	
COMPTES DE REGULARISATION	12 068 332	12 068 332	

### **COMBINAISON DES COMPTES**

Les comptes sont combinés par SGAM MALAKOFF HUMANIS.  
Le siège social de l'entité combinante est situé : 21 Rue Laffitte - 75009 PARIS

### **ENTREPRISES LIEES**

	(en Euros)	
	Débit	Crédit
<b>Poste du bilan</b>		
Créances MHGA	6 244 333	
Autres créances	710	
Disponibilités		
Dettes fournisseurs	19 174	
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
<b>Poste du compte de résultat</b>		
Produits d'exploitation MHGA		24 777 318
Produits d'exploitation autres		3 915
Dividende perçue MHGA		25
Autres produits		352
Charges d'exploitation		5 008
Autres charges	500	
Assurances IFC et CET		
Charges sociales		

## **COEFFICIENT DE DEDUCTION DE TVA ET REVOCATION DE L'OPTION A TVA**

Dans le cadre de l'article 85 de la loi de finances rectificative pour 2004 et de l'instruction 3 I-3-05 du 3 août 2005, la révocation de l'option pour le paiement de la TVA prévue pour les opérations bancaires et financières a été exercée le 11 octobre 2007 avec effet au 1er janvier 2008.

Le coefficient de déduction de l'exercice passe de 31 % à 29%.

## **CHEQUES PERIMES**

Les chèques périmés émis par la société EPSSENS dans le cadre des comptes courant bloqués (CCB) et des rachats de parts FCPE, font l'objet d'un traitement différent. Les chèques périmés CCB sont transférés à la Caisse des Dépôts et Consignation, après déduction de frais. Après relance des porteurs, les chèques périmés FCPE, sont réémis au porteur si réponse, sinon réinvestis sur les avoirs du salarié. En cas de porteur inactif, le rachat est transféré à la Caisse des Dépôts et Consignation, après déduction de frais.

## **EFFECTIF**

L'effectif au 31/12/2021 est de 81 salariés contre 78 pour l'exercice précédent.

## **PARTICIPATION DES SALARIES**

EPSSENS génère une RSP de 96 557€ cette année.

## **CICE**

Suppression du CICE en 2019

## **ENGAGEMENTS SOCIAUX : IFC**

Les charges afférentes au départ ou à la mise à la retraite du personnel présent au 31 décembre 2021 n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Car le montant de la couverture chez R2E est supérieur à la dette actuarielle :

- Droits acquis au 31 décembre 2021 : 2 560 K€
- Solde du contrat d'assurance souscrit auprès de MHRS : 2 586 K€

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

### **Turn-over :**

Tranche d'âge	CADRE DE DIRECTION	CADRE	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYE
30 ans et moins	0,00%	15,02%	5,44%	2,44%
30 - 35 ans	0,00%	12,25%	2,75%	1,09%
35 - 40 ans	0,00%	5,71%	2,02%	0,92%
40 - 45 ans	2,94%	3,53%	0,96%	0,54%
45 - 50 ans	5,08%	2,66%	1,09%	0,74%
50 - 55 ans	0,00%	1,34%	0,11%	0,17%
55 - 60 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
60 ans et plus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Progression de salaire	
Tranche d'âge	groupe
30 ans et moins	3,80%
30 - 35 ans	2,80%
35 - 40 ans	2,80%
40 - 45 ans	2,60%
45 - 50 ans	2,20%
50 - 55 ans	1,80%
55 - 60 ans	1,40%
60 ans et plus	1,40%

Taux d'actualisation	0,74%
----------------------	-------

Taux de charges sociales départ volontaire	60,00%
--	--------

### **IMPLANTATION DANS LES PAYS NON COOPERATIFS**

Au 31/12/2021, EPSENS n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.

### **REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE**

Néant